

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BEAUJOLAIS

CHALLENGE A.S.A.B.

ARTICLE 1: ELLIGIBILITE

Le présent règlement s'applique aux épreuves de Montagne, Slalom, Rallye, Circuit et V.H. quel que soit le niveau de l'épreuve.

Le challenge est ouvert à tout pilote ou copilote, possesseur d'une licence F.F.S.A. en cours de validité et à jour de cotisation à l'A.S.A.B. pour l'année en cours.

ARTICLE II: INSCRIPTION

L'inscription au challenge est gratuite. Le pilote ou le copilote désirant participer devra s'inscrire à celui-ci en retournant à l'ASAB le bulletin d'inscription ci-joint.

Pour que l'inscription au challenge soit valable, le pilote ou copilote devra envoyer une photo de son véhicule faisant apparaître le logo de l'ASAB sur sa voiture. l'envoi doit se faire : avant le 1/07 de l'année en cours

Aucune inscription au challenge ne sera prise en compte si l'A S A B n'a pas reçu le bulletin d'inscription et la photo du véhicule.

ARTICLE II: LES VEHICULES

Les véhicules devront être conformes au groupe dans lequel il sera engagé. Un pilote ou un copilote mis hors course pour non-conformité du véhicule sera exclu du présent challenge.

Les pilotes ou copilotes peut changer de véhicule ou de groupe en cours de saison. Les points étant acquis par le pilote ou le copilote.

ARTICLE IV: LE(S) LOGO(S)

Les concurrents au challenge devront obligatoirement apposer sur leur véhicule, à un endroit bien visible, les logos de l'A.S.A.B et ceux d'un éventuel sponsor participant financièrement au challenge.

En cas de publicité de même nature que celle contactée par le challenger, le bureau de L'A.S.A.B décidera de la conduite à tenir.

Les autocollants de L'A.S.A.B. et d'un éventuel sponsor finançant le challenge, devront être collés de chaque côté du véhicule, de façon visible, sur les portières près des rétroviseurs, ou sur le haut des ailes avant, ou au niveau de l'habitacle pour les voitures découvertes.

ARTICLE V- CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

UN CLASSEMENT SERA EFFECTUE POUR **CHAQUE CATEGORIE SUIVANTE:**

- **COTES ,SLALOM y compris V.H.C .**
Pour les modernes "classement a la Classe / pour les VHC classement au Scratch".
- **PILOTES RALLYE MODERNES "classement a la Classe".**
- **COPILOTES MODERNES "classement a la Classe".**
- **PILOTES RALLYE VHC " classement au Scratch " .**
- **COPILOTES VHC " classement au Scratch " .**
- **CIRCUIT et AUTRE DISCIPLINES "classement au Scratch" dans sa catégorie.**

Les concurrents au challenge pourront participer à toutes les épreuves qu'ils désirent, toutefois seuls seront pris en compte leurs 8 meilleurs résultats pour la course de côte et leurs 5 meilleurs résultats pour les autres disciplines.

Les points attribués le seront au niveau du classement dans la classe ou au scratch selon la catégorie et en fonction du nombre de partants (liste des autorisés à prendre part aux départ de la course, dans la classe seulement)

De 1 à 5 partants:

1 er	6 points
2 ème	5 points
3 ème	4 points
4 ème	3 points
5 ème	2 points

Plus de 10 partants:

1er	10 points
2 ème	9 points
3 ème	8 points
4 ème	7 points
5 ème	6 points
6 ème	5 points
7 ème	4 points
8 ème	3 points
9 ème	2 points
10 ème	1 point

De 6 à 10 partants:

1 ^{er}	8 points
2 ^{ème}	7 points
3 ^{ème}	6 points
4 ^{ème}	5 points
5 ^{ème}	4 points
6 ^{ème}	3 points
7 ^{ème}	2 points
8 ^{ème}	1 point

LE NOMBRE DE POINTS Ci-dessus SERA MULTIPLIE PAR DEUX LORS DES EPREUVES ORGANISEES PAR L'A.S.A.B.

Le classement final se fera par le cumul des points obtenus pour chaque catégories.

Ce classement sera arrêté le 15 jours avant la date de l'assemblée générale annuelle.

En cas d'ex-æquo le total des points de toutes les épreuves effectuées, hors quantum, sera divisé par le nombre d'épreuves et la plus grosse moyenne sera retenue.

Le vainqueur de chaque catégorie ne pourra pas participer a l'édition de l'année suivante

ARTICLE VI: COMMUNICATION DES RESULTATS

ASA Beaujolais : 446 Route des Serves 69400 ARNAS

Mail: asab@asab.fr

ARTICLE VII- . PRIX

La remise des prix du challenge de l'A.S.A.B. se fera lors de l'assemblée générale de l'association.
Les classés absents et non excusés, ne pourront prétendre à aucune récompense.

Le montant de cette remise des prix est fixé ainsi:

Moins de 5 classés au challenge	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème}	65 €
A partir de 5 classés au challenge	1 ^{er}	155 €
	2 ^{ème}	100 €
	3 ^{ème}	65 €

Tous les concurrents au challenge de l'A.S.A.B s'engagent sur l'honneur à respecter le présent règlement et s'interdisent en conséquence de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales, correctionnelles ou administratives.

Fait à Villefranche le 5 FEVRIER 2016 Lu et approuvé

ASA Beaujolais : 446 Route des Serves 69400 ARNAS Tél : 04.74.65.29.62 00

<http://www.multimania.com/asab/> ~~~ asab@magic.fr

Le PRESIDENT DE L'A.S.A.B

La SECRETAIRE DE L'A.S.A.B.



Daniel DEMARE



Chrystèle PETIT